

Questions orales

M. Broadbent: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'importance de cette affaire et simplement pour que le premier ministre nous donne des précisions, dirait-il à la Chambre quelles circonstances, à son avis, inciteraient le gouvernement à faire une enquête publique?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question pourrait prendre une centaine de pages. Il y a toutes sortes de circonstances: si la province de l'Ontario ne pouvait s'acquitter de ses devoirs, si le procureur de l'Ontario ne pouvait recueillir les faits, si la police était incapable d'obtenir les faits. Toutes sortes de raisons nous pousseraient à tenir une enquête publique. Le député ne me demande certes pas de lui énumérer toutes les raisons avant qu'une situation puisse se présenter et ce que nous ferions si quelque chose se produisait.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE

LA DEMANDE DU QUÉBEC D'ÊTRE INDEMNISÉ PARCE QU'IL N'UTILISE PAS LA GRC—LES CONSULTATIONS AVEC LA PROVINCE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Hier soir, aux nouvelles nationales de la radio d'État, j'entendais, comme tous ceux qui étaient à l'écoute d'ailleurs, que le très honorable premier ministre du Canada était hypocrite, menteur, qu'il se cachait derrière le solliciteur général du Canada, relativement à la réclamation de la province de Québec au sujet de l'utilisation de la Sûreté du Québec, pour laquelle la province demande une contribution fédérale de l'ordre de 450 millions de dollars. Est-ce que depuis hier soir, ou antérieurement, le premier ministre a eu des communications quelconques avec le ministre de la Justice du Québec, et pourrait-il dire où en sont rendus les pourparlers?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je devrai d'abord vérifier si les allégations répétées par le chef créditiste ont effectivement été faites par la radio d'État. Je ne suis pas au courant de ce qui a été dit, mais je me renseignerai, et j'espère que le langage dont le député s'est servi n'en est pas un qui a effectivement été employé par un ministre de la Couronne.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RETRAITE DE QUATRE SOUS-MINISTRES—L'INCIDENCE DU MÉRITE SUR LES NOMINATIONS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme la nomination et la révocation des sous-ministres relèvent de la compétence exclusive du premier ministre, ce dernier peut-il informer la Chambre des circonstances qui ont incité quatre sous-ministres, dont deux sont parmi les plus importants de toute la fonction publique, à opter simultanément pour une retraite prématurée plutôt que de poursuivre leur travail dans l'atmosphère qui existe actuellement.

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que l'allégation formulée par le député est fausse.

M. Hees: Comme le premier ministre refuse de répondre à cette question très directe...

M. Trudeau: J'ai dit qu'elle était fausse.

M. Hees: Le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre si le principe de la promotion au mérite sera appliqué lors de la nomination des successeurs des quatre sous-ministres qui viennent de démissionner ou si des relations étroites avec le premier ministre seront le facteur déterminant, puisque le premier ministre continue à remplacer des personnes très compétentes par des gens de son entourage?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est évident que le député a été mal renseigné. Nous nommons des personnes par décret du conseil, selon leur mérite. Nous n'appliquons cependant pas le principe de promotion au mérite que consacre la loi régissant la fonction publique et qui n'a rien à voir avec les nominations par décrets du conseil.

M. Hees: Le premier ministre peut-il alors indiquer à la Chambre si la nomination de M. Michael Pitfield relevait d'un simple caprice personnel ou de l'application du principe de promotion au mérite?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette nomination est due à la grande compétence du candidat. Je ne puis en dire autant de la personne qui a été élue dans la circonscription de Prince Edward-Hastings.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MOTIFS DU REFUS DE PRESTATIONS SIGNIFIÉ AUX TRAVAILLEURS DE LA BRITISH COLUMBIA RAILWAY—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait à la grève des travailleurs de la British Columbia Railway. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi la Commission d'assurance-chômage a refusé de verser des prestations aux 2,000 travailleurs qui n'appartiennent pas aux syndicats des travailleurs d'atelier en grève et qui ne sont pas en grève eux-mêmes, mais qui sont prêts à travailler et qui, en fait, ont été mis à pied par la société ferroviaire?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner sur ces questions et j'en ferai rapport au député le plus tôt possible.

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire pourquoi un incident, survenu avant la présente grève légale commencée le 21 novembre, sert de prétexte aux fonctionnaires du ministre en Colombie-Britannique pour refuser de verser des prestations à ces 2,000 travailleurs qui ne sont pas en grève?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suppose que la réponse est la même.

M. Fraser: Une question supplémentaire.